

Procès-verbal du conseil d'école du jeudi 14 novembre 2019

Personnes présentes :

Enseignants : Mesdames M. BARBERO, S. BONNET, C. LAFFAYE, V. MICHELOT, E. PEREZ-PETIT et C. POMMERY, et Monsieur G. BOULADE.

Représentants de la commune : Monsieur A. GARCIA, Maire de Saint Parize le Châtel ; Madame M-F DE RIBEROLLES, Adjointe en charge de la commission vie sociale ; Madame S. DOUGÉ, responsable de la restauration scolaire ; Madame N. CARON, ATSEM.

Représentants des parents d'élèves : Mesdames C.

BLANCHOT, M. CORTEZ, L. GEORGES, V. GUERRIER, S. HEREL, M. LACROIX, E. LE GAL, et Monsieur T. DUPRÉ.

Personnes excusées :

Madame A. GIEN, *Inspectrice de l'Éducation Nationale* ;

Monsieur E. BRIET, Madame M. AURAMBOUT *représentants des parents d'élèves* ;

Madame S. BERGER, *Directrice ALSH* ;

Monsieur G. MANIN, *DEN*.

- **Approbation du précédent procès-verbal**

Le procès-verbal du conseil d'école du 13 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

- **Résultats des élections des représentants des parents d'élèves**

Les parents élus précédemment sont remerciés, comme ceux qui se sont présentés cette année sur l'unique liste établie et ceux qui ont pu se rendre disponibles pour le dépouillement.

La liste électorale comptait 194 parents électeurs ; il y a eu 119 votants (117 par correspondance), 20 bulletins blancs ou déclarés nuls (il est rappelé que, comme chaque année, le vote se fait pour la liste entière et que barrer ou entourer un ou plusieurs noms entraîne la nullité du bulletin), soit un taux de participation de 61,34 %, en baisse par rapport à l'an dernier (64,68 %) mais en hausse par rapport à l'année 2017 (53 %).

Ont donc été élus, le vendredi 11 octobre 2019,

Titulaires	Remplaçant.e.s
GEORGES Laurie	AURAMBOUT Maryline
BRIET Éric	GUERRIER Vanessa
CORTEZ Morgane	DUPRÉ Thierry
BLANCHOT Catherine	HEREL Stéphanie
LE GAL Émilie	-
LACROIX Muriel	-

L'arrêté du 19 août 2019 modifiant l'arrêté du 13 mai 1985 relatif au conseil d'école précise que, désormais, « le vote a lieu à l'urne et par correspondance ou exclusivement par correspondance sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école. » À compter de la rentrée 2020, les élections des représentants des parents d'élèves se dérouleront ainsi désormais exclusivement par correspondance.

- **Effectifs, constitution des classes, équipe enseignante**

Le groupe scolaire Henri Sarrado compte 136 élèves, pour 6 classes, répartis ainsi :

Maternelle (50 élèves)	
Classe de TPS/PS (24 élèves : 3*/21) <i>* Les 3 élèves de TPS feront leur rentrée en janvier 2020</i>	Classe de MS/GS (26 élèves : 13/13)
M ^{me} S. BONNET Atsem : M ^{me} N. CARON	M ^{me} E. PEREZ-PETIT Atsems : M ^{mes} S. BERGER/S. GRANDJEAN (lundi matin)

Élémentaire (86 élèves)			
Classe de CP/CE2 (20 élèves : 14/6)	Classe de CE1 (20 élèves)	Classe de CE2/CM1 (22 élèves : 12/10)	Classe de CM1/CM2 (24 élèves : 7/17)
M ^{me} C. POMMERY	M ^{me} V. MICHELOT	M ^{me} M. BARBERO	M. G. BOULADE (directeur) M ^{me} C. LAFFAYE

La municipalité est remerciée pour la mise à disposition d'une Atsem pour chacune des deux classes maternelles. Ce personnel communal mis à disposition des classes maternelles, dont le rôle primordial dans le bon déroulement de la scolarité en maternelle est parfois oublié, est également remercié, pour la qualité et le professionnalisme du travail fourni, l'implication et la disponibilité permanentes dont il fait preuve.

Les élèves du groupe scolaire sont répartis géographiquement comme suit :

Provenance			
Azy le Vif	2	Saincaize/Meauce	3
Challuy	2	Saint Martin d'Heuille	1
Langeron	3	Saint Ouen sur Loire	1
Luthenay-Uxeloup	4	Saint Parize le Châtel	100
Magny-Cours	8	Saint Pierre le Moutier	1
Mars sur Allier	9		

Les prévisions pour la prochaine rentrée sont les suivantes :

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Rentrée 2020	11*	12*	21	13+1	13	14	20	18	17+1	141

* nombre d'enfants nés en 2017 et 2018 susceptibles d'être scolarisés.

Il est rappelé que la loi pour une École de la confiance a abaissé à trois ans l'âge de l'instruction obligatoire et que le développement de l'accueil des enfants de moins de trois ans à l'école maternelle était un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école. Si la scolarisation d'un enfant de moins de trois ans est une chance pour lui et sa famille, lorsqu'elle correspond à ses besoins et se déroule dans des conditions adaptées, et constitue ainsi une toute première étape de son parcours scolaire, cette scolarisation est toutefois fonction des places disponibles.

Comme chaque année, une réflexion sera menée par l'équipe enseignante de façon à définir la répartition la plus cohérente des niveaux des classes pour la rentrée 2020.

L'école bénéficie du Réseau d'Aide de Varennes-Vauzelles, composé de Madame C. GARIN, psychologue de l'éducation nationale et de Madame C. MARTINET, enseignante spécialisée à dominante pédagogique. L'équipe enseignante apprécie particulièrement l'aide fournie par les membres du réseau d'aide par ses conseils apportés lors des réunions consacrées aux élèves en difficulté et la présence régulière de Madame GARIN à l'école en cas de besoin, qui constituent une aide précieuse pour l'équipe enseignante.

2 personnels AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap) complètent l'équipe enseignante ; leur efficacité et leur disponibilité sont également soulignées.

● Règlement intérieur et charte de la laïcité

Le règlement intérieur, qui décline localement le règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires de la Nièvre, est adopté. Sur proposition de Monsieur G. MANION, DDEN, il y est ajouté une mention indiquant l'obligation légale de demande d'aménagement du temps de présence à l'école maternelle pour un enfant soumis à l'obligation d'instruction et scolarisé en petite section pour les familles qui souhaiteraient que leur enfant ne soit pas scolarisé la totalité de la journée d'école ; il sera joint au procès-verbal de ce conseil d'école et distribué à chaque famille. Est annexée à ce règlement, et présentée au conseil d'école, la Charte de la laïcité à l'École, infographie qui a vocation à rappeler, dans un langage accessible à tous, les règles qui permettent de vivre ensemble dans l'espace scolaire et à aider chacun à comprendre le sens de ces règles, à se les approprier et à les respecter.

● Sécurité, santé et hygiène

Sécurité : Il est rappelé que la circulaire 91-124 du 06/06/1991 précise que « l'ensemble des locaux scolaires est confié au directeur, responsable de la sécurité des personnes et des biens. » Les parents élus sont informés de la mise en place et du contenu du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité), mis à jour chaque année, qui a pour finalité de permettre aux équipes éducatives de faire face à un accident majeur en attendant les secours et d'être prêtes à mettre en œuvre les directives des autorités. La fiche 2 du PPMS (Information à destination des familles : les bons réflexes en cas d'accident majeur) figure en annexe du procès-verbal du conseil d'école.

Des informations complémentaires, ainsi qu'un guide « sécurité des élèves » à destination des familles, sont disponibles sur <https://mallettedesparents.education.gouv.fr/>, site internet dédié aux parents et aux professionnels de l'éducation pour mieux comprendre les enjeux de l'École et renforcer le lien entre les différents acteurs de la réussite scolaire de chaque enfant.

Il est rappelé qu'il est interdit de se garer sur les zébras à l'entrée de l'école, la place comportant suffisamment de places de stationnement, dont un espace « arrêt-minute ».

Santé : Il est rappelé que les élèves atteints d'une maladie évoluant sur le long cours doivent obligatoirement bénéficier, sur les temps scolaires comme périscolaires, d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) - instruit à la demande des parents ou avec leur accord - qui nécessite la rédaction d'un document-type disponible auprès du Centre Médico Scolaire de NEVERS (0386684627) et qui précise la conduite à tenir, afin que le personnel enseignant et celui communal en charge des élèves sur les temps périscolaires en soient informés.

● Activités en lien avec le projet pédagogique 2017-2020 et/ou l'AS USEP

Évaluations nationales : Le ministère de l'éducation nationale organise des évaluations standardisées des élèves à différents niveaux de leur scolarité : CP, CE1, sixième et seconde. Pour les élèves du premier degré, la passation des

évaluations CP et CE1 a eu lieu en septembre 2019 ; un point d'étape aura également lieu en janvier 2020 pour les CP.

En français, les situations proposées pour les CP portent sur la reconnaissance des sons, la compréhension orale des mots, des phrases et des textes et l'identification des lettres de l'alphabet ; en mathématiques, sur la connaissance des nombres jusqu'à 10, l'identification des formes et la résolution de problèmes. Pour le point d'étape, les situations proposées porteront sur la reconnaissance des sons, la compréhension orale des phrases, l'écriture des syllabes et des mots et la lecture à voix haute ; en mathématiques, sur la connaissance des nombres jusqu'à 39, le calcul en ligne et la résolution des problèmes.

En français, les situations proposées pour les CE1 portent sur la compréhension orale des mots et des phrases, la compréhension écrite des phrases et des textes, la lecture à voix haute et l'écriture des mots ; en mathématiques, sur la connaissance des nombres jusqu'à 100, le calcul en ligne et le calcul mental, la résolution de problèmes par le calcul et l'identification des formes.

Les résultats des élèves de début de CP et de début de CE1 du groupe scolaire figurent en annexe de ce procès-verbal.

Projet pédagogique 2017-2020 : Le projet pédagogique 2017-2020 du groupe scolaire Henri Sarrado s'articule autour des parcours suivants :

→ *Un parcours d'éducation artistique et culturelle* (PEAC), autour des axes pratiquer, fréquenter et s'approprier des connaissances, en diversifiant et élargissant les domaines artistiques abordés à l'école, dont la finalité sera le spectacle musical de fin d'année (mardi 23 juin 2020).

Les élèves assisteront au cours de l'année à plusieurs spectacles culturels issus du programme de la Maison de la Culture de Nevers à destination des scolaires.

→ *Un parcours citoyen* adossé mettant en lumière les valeurs de la République, autour des axes l'engagement et le droit et la règle.

À l'occasion de la semaine des valeurs de la République, les actions suivantes seront mises en place :

Cycle 1 : *Se sentir membre d'une collectivité* : restitution collective d'un chant sur les émotions, en parallèle d'un travail autour de comment reconnaître des émotions, les exprimer et les canaliser ;

Percevoir les différences en exprimant ses émotions : mise en réseau d'albums sur la différence.

Cycle 2 : *Se sentir membre d'une collectivité* : restitution collective d'un chant sur la solidarité (CP/CE1/CE2) ; ouverture sur l'extérieur avec l'intervention de deux parents de culture étrangère (Tahiti/États-Unis) (CE1) ;

Cycle 3 : *Se sentir membre d'une collectivité* : présentation des Restos du Cœur avec l'intervention d'une bénévoles (CE2/CM1) ; mise en place d'activités informatiques débranchées de coopération autour du jeu du crêpier psychorigide (CM1/CM2).

→ *Un parcours scolaire* qui permet un continuum pédagogique de la maternelle à la fin du cycle 3, une prise en compte de l'hétérogénéité qui s'attache à conforter les liaisons inter cycles et renforcer les liaisons inter-degrés ;

→ *Un parcours numérique* au service des apprentissages décliné dans différents domaines disciplinaires, pour développer des pratiques pédagogiques plus efficaces et appréhender un nouveau rapport par rapport au savoir, pour accompagner les parcours d'apprentissages des élèves ; la municipalité est à cette occasion remerciée pour l'acquisition de tablettes numériques et l'équipement désormais des six classes du groupe scolaire en vidéoprojecteur et ordinateur portable, qui complète les précédents outils numériques mis au service des élèves.

→ *Un parcours sportif et de santé* autour de l'éducation à la santé (hygiène, sécurité, 1^{ers} secours, alimentation), pour développer des pratiques d'éducation à la santé responsables : à l'occasion de la semaine du goût à l'école, les élèves du cycle 1 ont pu découvrir des aliments et des saveurs nouvelles ; les élèves de cycles 2 et 3, grâce au partenariat avec l'USEP 58, ont participé ou participeront à des rencontres sportives au cours desquelles sport, hygiène, sécurité et alimentation se mêleront. Le calendrier des rencontres est le suivant :

Cycle 2		Cycle 3	
Temps scolaire	Hors temps scolaire	Hors temps scolaire	
Activité gymnastique	Journée athlétisme	Cross USEP Decize	P'tit Tour USEP
Semaine du 10 au 18 février 2020	Mercredi 13 mai 2020	Mercredi 13 novembre 2019	Mercredi 3 juin

Les parents qui pourront se rendre disponibles pour accompagner lors de ces sorties sont remerciés par avance. Pour le P'tit Tour, il est rappelé que la participation des parents est soumise à la passation (ou au renouvellement) d'un agrément de l'Éducation Nationale (niveau 1 pour l'accompagnement en voiture, niveau 2 pour l'encadrement en vélo), dont les dates de seront communiquées ultérieurement.

Une rencontre multi activités autour de l'athlétisme se déroulera également à Saint Parize le Châtel au cours du mois de juin 2020 pour les élèves de cycle 3 ; elle rassemblera les élèves de plusieurs associations sportives USEP d'écoles du secteur.

L'éducation à la santé sera enfin également mise en avant autour d'actions ponctuelles avec la participation de la Croix Rouge Française (sur le thème de l'apprendre à porter secours) et Madame BOUDRON, infirmière scolaire, qui interviendra autour de l'hygiène de vie (alimentation, sommeil).

Natation scolaire : Les séances de natation scolaire se dérouleront encore cette année à l'espace aquatique Amphélia d'Imphy.

Du vendredi 6 décembre 2019 au vendredi 21 février 2020, les élèves de CM2 pratiqueront pendant 10 séances la natation scolaire de 14h à 15h15 ; une rencontre natation est prévue avec les CM2 de Saint Sulpice le jeudi 20 février matin.

Les élèves de CP et de CE1 bénéficieront également de 10 séances, les mardis de 10h30 à 11h15, du mardi 10 mars 2020 au mardi 2 juin 2020, avec une rencontre natation prévue le vendredi 12 juin après-midi avec les CP et CE2 de l'école André Dubois d'Imphy.

Le coût des transports est pris en charge par la municipalité, qui est remerciée ; celui des séances (utilisation des structures et mise à disposition du personnel de la piscine) par la coopérative scolaire.

Les parents accompagnateurs qui pourront se rendre disponibles sont également remerciés. Il est rappelé qu'il est nécessaire de posséder un agrément délivré par les services de la DSDEN pour accompagner, dans l'eau, les activités mises en place par les enseignants ; en revanche, l'autorisation pour assurer l'encadrement de la vie collective relève seulement des compétences du directeur d'école.

Calendrier scolaire :

Noël	Hiver	Printemps
Du samedi 21/12/2019 au lundi 06/01/2020(*)	Du samedi 22/02/2020 au lundi 09/03/2020(*)	Du samedi 18/04/2020 au lundi 04/05/2020(*)
Vacances d'été : vendredi 3 juillet 2020 après l'école Rentrée scolaire 2020/2021 : lundi 1 ^{er} septembre 2020		

(*) Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués ; les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congé le vendredi soir après les cours.

Il est précisé que le **vendredi 22 mai 2020 sera vaqué**. Les élèves n'auront donc pas classe.

● **Activités Périscolaires :**

Avec l'accord de Monsieur le Maire, Monsieur Boulade, directeur du groupe scolaire, a souhaité mettre en avant les différents temps périscolaires pour que chaque famille soit informée de l'organisation mise en place par la municipalité.

En l'absence excusée de Madame BERGER, directrice de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, la présentation de l'ALSH est reportée au prochain conseil d'école.

Madame DOUGÉ, responsable de la restauration scolaire, présente quant à elle l'organisation de la restauration scolaire, qui s'articule autour de deux services : le premier pour les élèves des classes maternelles (jusqu'à 40 enfants profitent de ce service) qui s'étend de 12h à 12h30, suivi d'un second service pour les élèves des classes élémentaires (jusqu'à 60 enfants), jusqu'à 13h15.

Lors du premier service, les enfants sont servis en petite quantité, puis resservis. Il leur est toujours demandé de goûter. Un temps calme est observé avant la fin du repas avec diffusion d'une musique adaptée. Lors du second service, il est servi aux enfants une portion adaptée ; un temps calme est également observé avant la fin de repas.

Pour chaque service, 3 animateurs.trices sont en charge des enfants qui déjeunent ; 2 animateurs.trices ont la responsabilité des enfants du second service qui attendent de déjeuner dans la cour d'école côté élémentaire, puis, dans la cour d'école côté maternelle (ou dans la salle de motricité selon le climat), de ceux du premier service qui ont déjeuné. Madame DOUGÉ rapporte que des comportements inadmissibles (insultes adressées aux adultes) de certains élèves d'élémentaires peuvent être observés. Elle rappelle qu'un cahier de liaison est mis en place pour recenser ces comportements.

Cette organisation nécessite de la part de l'équipe en charge de la restauration scolaire une rigueur et une précision qui pourraient donner l'impression que les enfants sont précipités et que le déroulement de cette pause méridienne n'est pas satisfaisant, ce qui n'est pas le cas puisque les retours des enfants sont très positifs, comme ceux des parents et des enseignants.

Monsieur le Maire rappelle que tout regard extérieur est bénéfique et renouvelle la proposition faite aux parents d'élèves l'année passée de venir se rendre compte par eux-mêmes de cette organisation.

● **Manifestations extrascolaires à venir**

○ **Marché de Noël**

Le marché de Noël se déroulera le jeudi 19 décembre ; à cette occasion, l'association l'Amicale offrira aux élèves un spectacle. Cette association est remerciée à cette occasion, comme à l'occasion de toutes les manifestations qu'elle peut mettre en place tout au long de l'année scolaire, au bénéfice des élèves.

○ **Vente de gâteaux**

La vente se déroulera le jeudi 2 avril 2020.

○ **Fête de l'école**

Elle aura lieu le mardi 23 juin 2020 et consistera en un spectacle musical.

● **Questions des parents**

Aucune question n'a été soulevée.

La séance est levée à 19 heures 45.

Le Directeur
Guillaume BOULADE